



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 75942

### Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des PEGC (professeurs d'enseignement général, des collèges) et des CE (chargés d'enseignement), et plus particulièrement sur la situation de blocage que connaît actuellement le dossier concernant l'amélioration de leur déroulement de carrière. Par courrier du 2 octobre 2001, le ministre indiquait aux organisations syndicales représentatives sa demande auprès du directeur des personnels enseignants d'engager une concertation sur les mesures à prendre sur une durée de trois années. Or, les organisations syndicales déplorent le blocage des mesures concernant le repyramidage des corps des PEGC et CE d'EPS, ainsi que l'avancement en classe exceptionnelle. Il lui demande les décisions que le Gouvernement envisage de prendre pour que soient respectés les engagements de 1993 et d'octobre 2001 en faveur des personnels enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Clary](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75942

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse, éducation nationale et recherche

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2002, page 2457